

en bref

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Retrouvez-nous sur : facebook.com/62agauche

Retrouvez les décisions et les votes des élus
du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

**LA COMMISSION
PERMANENTE DU
19 FÉVRIER 2024**

Nos élus ont décidé et voté pour

Être aux côtés des communes victimes de catastrophes

Étendre les dispositifs existants sur toute l'année 2024

Suite aux inondations de novembre dernier et de janvier, le Département a voté plusieurs dispositions exceptionnelles (fonds d'urgence de 10 M€, prise en charge des franchises assurance, soutien complémentaire dans le cadre de l'APA et la PCH, subventions exceptionnelles aux communes, aide exceptionnelle à la voirie dans le cadre du FARDA, aide aux établissements sociaux et Médico-Sociaux). Il est décidé d'étendre ces dispositions suite à la liste complémentaire de communes reconnues en état de catastrophe naturelle et à tous les arrêtés ministériels pouvant être pris en 2024.

Activer le fonds de « Soutien aux sinistrés »

Des collectivités locales des Hauts-de-France et au-delà ont souhaité marquer leur solidarité en attribuant des dons au Département (ex : 50 000 € par la ville de Lille). Il est décidé d'utiliser ce fonds pour **financer un accompagnement complémentaire de 400 € pour les foyers sinistrés dont la situation sociale est particulièrement dégradée** et sont en attente d'une solution de relogement ou résident dans un habitat précaire. Les demandes seront sélectionnées par l'échelon communal. Critères : disposer de revenus inférieurs à 1,7 x le SMIC (pour les couples moyenne des 2 salaires).

Réparer rapidement les voiries

A chaque catastrophe naturelle, le Département modifie son accompagnement pour répondre au mieux à l'urgence et aider le plus efficacement possible les communes impactées ; C'est notamment le cas pour la remise en état des chaussées et des voiries communes de

moins de 5 500 habitants. Ainsi, pour les inondations de janvier 2023, l'aide est plafonnée à 15 000 € avec un taux majoré à 50%. Pour les inondations exceptionnelles de novembre 2023, l'aide exceptionnelle est plafonnée à 30 000 € avec un taux majoré à 50%.

Dans ce cadre, il est décidé d'attribuer **219 867 € pour les travaux de voiries** des communes de Loison-sur-Créquoise (30 000 €), Fressin (5 885 €), Verchocq (20 344 €), Guemps (30 000 €), Leulinghem (20 492 €), Rimboval (30 000 €), Questrecques (15 000 €), Lisbourg (23 144 €), Verchin (30 000 €), Boubers-sur-Canche (15 000 €).

Assurer les repas des élèves

Suite aux intempéries de novembre 2023, **plusieurs communes ont sollicité le soutien solidaire des collègues** afin d'accueillir, au sein de leur restauration scolaire, les élèves des écoles impactées par ces intempéries. Une convention est signée pour régulariser cette situation.

- entre le collège Paul Éluard de Saint-Etienne-au-Mont et la commune d'Hesdigneul-les-Boulogne (du 16 novembre 2023 au 31 janvier 2024)

- entre le collège René Cassin de Wizernes et la commune de Wizernes (du 20 novembre 2023 au 2 février 2024).

- Ainsi qu'entre le collège Jean Zay de Lens et la commune de Loison-sous-Lens, suite à des avaries importantes (du 4 décembre 2023 au 5 juillet 2024)

Soutenir les acteurs capables d'accompagner les territoires face aux changements

Le changement climatique, l'urgence environnementale, les enjeux liés au cadre

de vie, les attentes des habitants, le nécessaire développement qu'il soit économique, touristique ou culturel complexifient l'action des communes, des intercommunalités et des acteurs locaux qui n'ont pas toujours les ressources en interne pour prendre les bonnes décisions. Il est donc important de pouvoir s'appuyer sur l'expertise de structures spécialisées qui connaissent bien les territoires.

760 000 € attribués au CAUE

Le CAUE du Pas-de-Calais exerce 4 grandes missions :

- Conseiller les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal. Il favorise le débat public, pour un cadre de vie adapté aux habitants et aux besoins locaux. Il conseille les particuliers et les porteurs de projets.
- Accompagner les projets de territoire et la mise en place de politiques publiques.
- Sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et paysagère et à la préservation de l'environnement.
- Former à la compréhension du cadre de vie.

105 000 € attribués au Parc Régional des Caps et Marais d'Opale

Une charte lie les 154 communes qui composent le Parc, les 10 intercommunalités, la Région, la Chambre d'agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que les 2 Départements du Nord et du Pas-de-Calais. **Cette Charte s'articule autour de 5 orientations :**

la préservation de la biodiversité, le souci de la qualité de leur environnement, la valorisation des potentiels économiques, le partage de valeurs et la valorisation des richesses patrimoniales et paysagères.

Accompagner spécifiquement les territoires impactés par l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe

Le Canal Seine Nord Europe est un projet structurant qui favorisera le **développement économique, l'emploi et l'environnement, en enlevant des milliers de camions des routes**. Mais, comme tout acte d'aménagement, il sera créateur d'un nouveau cadre de vie qui s'imposera à tous, dès les premières étapes du chantier jusqu'à son aboutissement. Seront concernées, non seulement les communes situées sur le tracé du canal, mais aussi celles, dans un environnement proche, dont l'impact de cette infrastructure aura des conséquences sur la vie quotidienne et le fonctionnement du territoire. Face à ce constat, le CAUE propose de s'investir aux côtés des collectivités en les accompagnant dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Cet accompagnement se concrétise par la signature de conventions entre le Département, le CAUE, les Communauté de communes Osartis-Marquion, la Communauté de communes du Sud-Artois et les communes volontaires.

15 000 € sont attribués pour cette année afin de répondre aux interventions spécifiques mises en œuvre.

Adapter les logements au vieillissement et au handicap

En 2022, le Département a acté une programmation de **31 habitats inclusifs**, négociés avec le CNSA, pour une durée de 7 ans. Ce sont au total 324 solutions nouvelles et alternatives à l'hébergement institutionnel qui sont ou seront créées. **Pour 2024, le montant global de la participation financière du Département s'élève à 1,5 millions € permettant de soutenir 24 projets d'habitat inclusif :**

Dainville - Résidence Bel Air (70 000 €), Billy-Berclau - GAPAS (60 000 €), Norrent-Fontes - Le verger des sources (65 000 €), Sainte-Catherine - Le Verger (75 000 €), Arras - Prends ton envol (40 000€) et îlot Bon secours (150 000 €), Lievin - Îlot Bleu (35 000 €) et APEI Lens (22 500 €), Hénin B. - Résidence le Ponchelet (66 000 €), Loos-en-G. - APEI Lens (78 000 €), Fauquembergues - MARPA des 2 vallées (112 500 €), Berck s/ Mer - Cazin Perrochaud (90 000 €), le Cabestan (67 500 €) et Hopale (84 000 €), Estevelles - Homilys (45 833 €), Arques - APEI St Omer (35 000 €), Wimille - CCAS de Wimille (60

000 €), Béthune - Cette famille (59 994 €), St Martin Boulogne - Arche les 3 fontaines (48 750 €), Richebourg - Résidence les Bleuets (90 000 €), Méricourt - La ressource (68 000 €), Oignies - Résidence du Cheval bleu (75 000 €), Noyelles-les-Vermeilles - La Menuiserie (42 000 €).

Renforcer les services aux habitants dans les quartiers prioritaires

Lancement du **4ème appel à projet à destination des quartiers prioritaires** visant à moderniser l'offre de services offertes aux habitants.

Cet accompagnement est destiné aux communes dans la réalisation de projets:

- favorisant les apprentissages et le bien-être des enfants dans les écoles en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ou dans un rayon de 500 mètres autour des quartiers.
- améliorant les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, micro crèches, jardins d'enfants, haltes garderies, multi-accueil, espaces publics des crèches familiales).
- Amélioration les locaux des centres sociaux et espaces de vie sociale, les maisons de quartiers et les maisons des jeunes.

L'aide pourra atteindre jusqu'à 80% du montant HT des travaux. La subvention maximale potentielle sera calculée sur la base de 6,70 € par habitant résidant dans le quartier prioritaire, selon les données qui seront fournies par l'INSEE.

Favoriser l'accès au logement

Pour pouvoir construire et réhabiliter des logements, les bailleurs sociaux ont besoin d'emprunter. Le Département accepte d'être caution de ces prêts bancaires pour qu'ils puissent être accordés. (Flandre Opale Habitat, Vilogia, Maisons et Cités)

- Construction de 12 logements rue des Martyrs à **Annezin**
- Construction de 55 logements Place Dupin à **Etaples**
- Construction de 19 logements ZAC Plaine du Canet à **Marquise**
- Construction de 19 logements Le Vernicourt et rue du Parc à **Samer**
- Acquisition en VEFA de 91 logements Avenue du Général De Gaulle à **Arques**
- Réhabilitation de 315 logements miniers Cité 11 à **Grenay**

- Réhabilitation de 68 logements miniers Cité 4 à **Lens**
- Réhabilitation de 267 logements miniers Crombez à **Noyelles-Godault**
- Réhabilitation de 76 logements miniers Cité Orient à **Harnes**
- Réhabilitation de 168 logements miniers Cité du nouveau monde à **Bruay-Labuissière**
- Réhabilitation d'un logement rue Anatole France à **Bruay-Labuissière**
- Réhabilitation de 27 logements Le Pré vert à **Marconnelle**
- Réhabilitation de 9 logements rue du 11 novembre à **Rinxent**
- Réhabilitation de 10 logements Les Combles 9 à **Rinxent**
- Réhabilitation de 12 logements Allée des Marguerites à **Verton**
- Réhabilitation de 71 logements rues de Londres et de Bruxelles à **Noyelles-les-Vermeilles**
- Réhabilitation de 410 logements isolés dans diverses communes du Pas-de-Calais

Aider les projets agricoles

La stratégie départementale en faveur de l'Agriculture repose sur la prévention et lutte contre les maladies animales et les zoonoses, l'accompagnement au développement d'une agriculture durable et le soutien pour une agriculture solidaire. Le développement des circuits courts et de l'alimentation durable des habitants font partie de cette stratégie. Lors de l'adoption du budget primitif 2024, une enveloppe financière de 708 380 € a été votée au profit des partenaires agricoles départementaux.

Afin d'amplifier cette stratégie et soutenir les exploitants agricoles, **il est décidé de mettre en place à titre expérimental des aides directes agricoles encourageant une agriculture nourricière qui préserve les ressources naturelles, tout en valorisant les labels.**

Volet 1 : Investissements spécifiques liés à la production primaire

Projets d'investissement matériels liés aux productions agricoles : **matériels pour les cultures et les élevages en AB, sous SIQO ou agro écologique et les productions dès lors qu'au moins 25% sont en vente directe.**

Retrouvez le rapport complet avec le détail des subventions sur : <https://62agauche.fr/2024/02/adoption-dune-nouvelle-aide-pour-les-exploitants-agricoles/>

Une bonification de 20% pourra être attribuée aux jeunes agriculteurs ou agriculteurs qui se sont installés au cours des 5 années précédant la date de demande d'aide.

Volet 2 : Investissements spécifiques liés à la transformation et/ou la commercialisation des produits de l'exploitation agricole :

Les projets soutenus sont les projets d'investissement matériels qui concernent la création ou le développement d'un atelier de transformation, de conditionnement ou de stockage en complément d'une activité de transformation ou de commercialisation, d'un point de vente des produits de la ferme, sur site ou à l'extérieur (hors casiers automatiques).

La prise en charge est de 40% pour les projets entre 2 000 € et 3 999 € HT et de 5% pour les projets entre 4 000 € et 30 000 € HT.

Améliorer les conditions salariales des aides à domicile

L'avenant 43 à la Convention collective de la branche de l'aide à domicile du secteur non lucratif a permis une revalorisation des salaires de 15% en moyenne. Cette mesure concerne 37 Service d'Aide à Domicile (SAD) du Pas-de-Calais.

32 SAD sont habilités à l'aide sociale et tarifés par le Département. Pour eux le versement se fait en plusieurs temps : un acompte versé courant janvier 2024 (sur la base finançable 2023) et un deuxième versé en juin 2024 (tenant compte de l'actualisation du taux d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux voté le 29 janvier 2024 et de l'activité réalisée en 2023). Enfin, le surcoût de la modulation du dernier exercice lié à l'avenant 43 sera compensé par un versement complémentaire en septembre 2024.

Pour les 5 SAD non habilités à l'aide sociale par le Département, le même échancier est appliqué. Toutefois, s'agissant de services non tarifés, chaque phase de paiement fait l'objet d'une convention individuelle.

Dans ce cadre, 332 697 € sont votés pour les 5 SAD : Artois Dom Bruay-la-Buissière (102 372 €), Confort Séniors Dainville (32 603 €), ASMDO Marck-en-Calais (35 909 €), Familles Rurales Rivière (48 650 €), ADPA Wimille (113 161 €).

Favoriser le retour à l'emploi avec le soutien de l'Union Européenne

Le Département du Pas-de-Calais est délégataire d'enveloppes au titre du Fonds Social Européen - FSE+ (31 606 452 €) et du Fonds de Transition Juste - FTJ (11 571 000 €). A ce titre, le Département est amené à cofinancer des opérations portées par ses partenaires ou par lui-même, s'inscrivant dans une perspective générale de retour à l'emploi.

Des postes d'animateurs présents au sein des Services Locaux Allocation Insertion (SLAI), des Maisons Département Solidarités (MDS) ainsi que de la Mission Insertion par l'Emploi (MIE) sont ainsi cofinancés par ces crédits européens.

Pour 2024, il est acté de mobiliser le cofinancement de l'Europe à hauteur de 1,8 M€ au titre du FSE et 1,4 M€ au titre du FTJ pour :

- Des postes des Conseillers Spécialisés en Insertion par l'Emploi (CSIE) de la Mission Insertion par l'Emploi (MIE) qui permettent de favoriser l'insertion durable des bénéficiaires par une coordination des actions en fonction des besoins des entreprises, par l'émergence de projets structurants.

- Des postes d'animateurs-correspondants qui renforcent la fonction d'ingénierie et d'animation de la politique départementale en matière d'insertion.

- Des postes d'ingénierie départementale de la Mission Insertion en charge du pilotage et de la coordination du volet Inclusion en s'appuyant notamment sur une solution numérique d'intermédiation baptisée « MonJob62 ».

Prendre en charge les addictions pour aider les plus fragiles

6 666 € sont attribués au Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) du Groupe AHNAC pour la poursuite des consultations au Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF) de Liévin à destination des publics de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Protéger les moins autonomes

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est un accompagnement social individuel pour les personnes rencontrant des difficultés relatives à leur autonomie et à la gestion de

leurs ressources et dont la santé ou la sécurité est menacée.

Selon les situations, les prestations sociales telles que le RSA ou l'AAH peuvent être, en accord avec la personne accompagnée, versées à une association en charge de l'accompagnement.

3 organismes tutélaires ont été retenus en 2022, pour une durée de 3 ans :

- L'association Départementale d'Actions Educatives (ADAE),
- L'association Tutélaire du Pas de Calais (ATPC),
- La Vie Active.

750 000 € sont attribués pour l'année 2024 concernant les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)

Adapter l'offre en lieux d'accueil pour les personnes en situation de handicap

En 2021, le Département a décidé d'accompagner l'**Association d'Action Sociale et Médico-Sociale des Hauts-de-France (ASRL)** dans son projet de recomposition de l'offre d'accueil du dispositif habitat et vie sociale du Ternois en lui allouant une subvention d'investissement de **4 043 000 € (pour un coût total du projet de 6,9 M€)**.

En 2022, il a également été décidé d'accompagner le Groupement Arras Montreuil (GAM) dans son projet de construction d'une extension de son foyer de vie de Beaurains en lui allouant une subvention d'investissement de 1,5 M€, couvrant l'intégralité du coût du projet.

Avec l'inflation sur les matières premières et les matériaux de construction, les surcoûts pour ces travaux sont conséquents. Il est donc décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 716 424 € pour l'ASRL et 600 000 € pour le GAM pour couvrir ceux-ci.

Par ailleurs, le Centre Hospitalier du Ternois est autorisé à décaler les travaux de restructuration du foyer de vie « La Panierie » à Frévent jusqu'en 2027 et de bénéficier de la subvention de 3 840 000€, couvrant l'intégralité des travaux.

Accompagner les familles et la petite enfance

Depuis 2014, l'Etat, la Caisse d'Allocation Familiales, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, l'Education Nationale, l'associa-

tion des Maires du Pas-de-Calais, l'Union Départementale des Associations Familiales et le Département sont engagés dans la démarche du Schéma Départemental des Services aux Familles. Ce schéma s'adresse à toutes les familles du Pas-de-Calais pour répondre à des enjeux de vie quotidienne et prendre en compte notamment les besoins liés à la naissance, la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité...

Les nouvelles orientations départementales pour la période 2023-2026 sont :

Orientation 1 : favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents.
- Construction d'un plan départemental permettant de créer des lieux d'accueil parents et enfants âgés de 2 ans à 4 ans non scolarisés, en vue de leur socialisation et l'intégration en classe maternelle.
- Construction de nouvelles réponses.

Orientation 2 : intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service.
- Régulation et développement de l'offre petite enfance.
- Structuration départementale de l'offre d'accompagnement pour les jeunes.

Orientation 3 : accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques.
- Structuration d'une offre départementale d'accompagnement pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Structuration du réseau départemental «Pôle Handicap»

Orientation 4 : développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

Agir avec les habitants du Pas-de-Calais

Le Budget citoyen du Département permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'Économie Sociale et Solidaire vers des projets proposés et réalisés par des citoyens du Pas-de-Calais.

L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en oeuvre des initiatives innovantes socialement, de coopération et porteuses de pratiques de l'Économie sociale et solidaire qui accompagnent la transforma-

tion économique, environnementale et sociale.

Afin de tenir compte des évolutions, il est décidé d'adapter le règlement du Budget citoyen concernant :
- une précision des statuts des organisations candidates au Budget citoyen
- la localisation et exercice de l'activité dans le département
- un ajustement des modalités du soutien financier
- le renforcement de la sécurisation du processus de vote
- une précision des modalités de communication et de valorisation du soutien départemental.

Favoriser l'éducation à l'image et l'esprit critique

6 000 € attribués au Collège Lavoisier d'Auchel pour l'organisation du 28ème Festival de vidéo scolaire 2024 (date limite de dépôt des films : 8 avril - Diffusion au ciné-théâtre L. Aragon : 22 mai). L'année dernière 22 établissements avaient concouru.

Conventionner avec les territoires pour favoriser les solutions collectives en matière de restauration scolaire

- 40 collèges accueillent des écoles de 26 communes ou des structures extérieures

Marie Curie Arras (écoles Curie et Kergomard), J. Rostand Auchy-les-Hesdin (école Auchy), du Brédenarde Audruicq (Personnels école d'Audruicq), J.Moulin Barlin (écoles Barlin), Belrem Beaurainville (écoles Beaurainville), J.Y.Cousteau Bertincourt (école St Exupéry), G.Sand Béthune (IME L.Lagrange Annezin), Germinal Biache (IME de Brebières), D.Marcelle Billy-Montigny (personnels écoles Billy), Angellier Boulogne (écoles Duchenne, Bucaille, et Leuliette-Ervin de Boulogne + IME « Mont Soleil » Outreau), P.Daunou (école Cary), Langevin Boulogne (écoles Arago, L.Blanc, Lavoisier et Michelet), A.Conti Bully (écoles Brasme et Blin), Vadez Calais (IME), F.Joliot-Curie Calonne (écoles Gavrelet et Blondel, personnels commissariat Marles et inspection éduc. nationale), J.Monnet Coulogne (écoles primaire + St Anne), C. Debussy Courrières (IME Héning), Diderot Dainville (DSDEN Arras, Vie Active IME J. Jaurès Arras, médiathèque Dainville), Du Carquet Desvres (école Sévigné), Monsigny Fauquembergues (écoles Fauquembergues),

F. Rabelais Héning (Vie Active), R.Rolland Hersin (écoles A.Franck, P. Eluard, centre de loisirs et IME), J.Prévert Heuchin (SIVU du RPI vallée de Faux), G.de la Gorce Hucqueliers (école Hucqueliers), M.Van Der Meersch Le Touquet (personnels commune), J.Moulin Le Portel (écoles Lafontaine, Curie et Vallois et IME Outreau), D.Darras-Riaumont (écoles Brossolette, Condorcet et Sand), Descartes-Montaigne Liévin (écoles, APF IME du Vent de Bise « Paul Dupas » et APF SESSD), R. Cassin Lillers (personnels CABBALR) R.Cassin Loos (écoles Basly, Lamendin, Leroy), Les Marches de l'Artois Marquion (écoles Marquion), B. Pascal Mazingarbe (écoles Sand et Zay de Bully), H.Wallon Méricourt (professeurs collège P. Brossolette Noyelles sous Lens), B.Chochois Norrent-Fontes (asso les P'tites Pousses), M. Berger Pas-en Artois (école Pas-en-Artois), P. Langevin Rouvroy (école R. Briquet Rouvroy), R.Salengro St Martin Boulogne (écoles + centre social le mercredi), de l'Esplanade St Omer (IME Raymond Dufay), G. Brassens St Venant (agents municipaux), P. De Rozier Wimille (Vie Active IME Wimille).

- 2 collèges accueillent un autre collège
E. Rostand Bruay-La-Buissière (accueille A. Camus Bruay), J. Jaurès Calais (République Calais)

- 5 collèges fournissent les écoles
J. Rostand Auchy-les-Hesdin (maternelle Auchy, écoles Le Parcq, IDAC Camiers), du Val de Gy Avesnes le Comte (écoles J.Ferry et P. Verlaine Avesnes), H.Wallon Divion (élèves de Calonne-Ricouart et de Camblain -Châtelain), J.Brel Fruges (écoles de la CCHPM), R.Salengro St Martin Boulogne (écoles maternelles de St Martin)

- 10 collèges fournissent d'autres collèges
P. Daunou Boulogne/mer (J. Moulin Le Portel, P. Langevin Boulogne), L.Vadez (Collèges Dentelliers, Macé, M.Luther King, Vauban), C.Debussy Courrières (Collèges A.Frank Dourges et E.Zola Fouchières), Diderot Dainville (collèges M. Curie et Péguy Arras), H.Wallon Divion (collège Mme de Sévigné Auchel), J.Macé Héning (Collèges D.Marcelle Billy, G.Philippe et Rabelais Héning), J.Jaurès Lens (collèges de Sains en Gohelle et de Vendin le Vieil), J.Zay Lens (collège Michelet), J. de St Aubert Libercourt (collège Pasteur Oignies), D.Darras-Riaumont Liévin (collège Curie).

- 2 collèges sont accueillis par la commune
Montigny-en-Gohelle et Noyelles-sous-Lens

Accompagner les associations sportives amateurs et les bénévoles

Renouvellement du dispositif d'aide à l'acquisition de petits équipements sportifs à hauteur de 500 € maximum par an et par structure.

L'aide est versée sur présentation d'une facture postérieure au 1er septembre 2023.

Seules les associations n'ayant pas bénéficié de cette aide en 2023 pourront déposer une demande.

Soutenir le sport au collège et les sections sportives

142 000 € sont attribués pour 68 sections sportives de 53 collèges.

Territoire de l'Arrageois :

Carlin Legrand - Bapaume (Escalade), Charles Péguy (Rugby) F. Mitterrand (Badminton) M. Curie (Water-Polo) - Arras, D. Diderot - Dainville (Football et Natation), - Germinal - Biache-Saint-Vaast (Handball), P. Verlaine - Saint-Nicolas-Lez-Arras (Canoë-Kayak).

Territoire de l'Artois :

A. France - Noeux-Les-Mines (Handball), E. Rostand - Bruay-La-Buissière (Football Mixte), G. Sand (Natation et Rugby) et P. Verlaine (Football) - Béthune (Natation et Rugby), H.Wallon - Divion (Badminton), J. Prévert - Houdain (Basket), Lavoisier - Auchel (Football Mixte).

Territoire de l'Audomarois :

M. Piquet - Isbergues (VTT), A. Camus - Lumbres (Golf), B. Pascal - Longuenesse (Football), de la Morinie - Saint-Omer (Raid), F. Mitterrand - Théroutte (Pratiques enchaînées), J.Jaurès - Aire-Sur-La-Lys (Badminton et Football), P. Mendès France - Arques (Course d'orientation et gymnastique).

Territoire du Boulonnais :

Angellier - Boulogne-Sur-Mer (Canoë-Kayak), du Caraquet - Desvres (Football), J.Moulin - Le Portel (Football et Basket), J.Rostand - Marquise (Basket), P. de Rozier - Wimille (Tennis et voile).

Territoire du Calaisis :

de l'Europe - Ardres (Planche à voile) J. Jaurès (Voile), J. Macé (Athlétisme F.), les Dentelliers (Judo), L. Blériot (Sports enchaînés), Vauban (Escalade et Futsal) - Calais, J.Monnet - Coulogne (Basket et Football), Les Quatre Vents - Guînes (Sports enchaînés).

Territoire de Lens-Hénin :

A.Delegorgue - Courcelles-Lès-Lens (Football F), B.Desrousseaux - Vendin-Le-Vieil (Lutte), D. Marcelle - Billy-Montigny (Football F. et Handball), D.Montaigne (Athlétisme, Basket), Football F.et Cécifoot), P.et M. Curie (VTT) - Liévin, J. Macé - Hénin-Beaumont (Escrime), J. Rostand - Sains-En-Gohelle (Football), J.Vilar - Angres (Triathlon), J. Zay - Lens (Rugby), L.Wallon - Grenay (Futsal), L. Pasteur - Carvin (Volley Ball), P.Langevin - Avion (Football), P. Langevin - Rouvroy (Escalade), P. Langevin - Sallaumines (Futsal).

Territoire du Montreuillois :

Belrem - Beaurainville (Canoë-Kayak), du Bras d'Or - Ecuire (Football), J.Brel - Fruges (Judo), J.Moulin - Berck-Sur-Mer (Gymnastique et Voile).

Soutenir les clubs sportifs amateurs de haut-niveau

Conscient de l'image départementale que les clubs sportifs peuvent promouvoir sur le territoire national, le **Département fait le choix de soutenir les associations sportives qui évoluent aux deux premiers niveaux nationaux amateurs d'une discipline.**

Cet accompagnement valorise les structures déployant des efforts envers la formation, le développement du handisport et l'animation sportive sur le territoire et pour le territoire.

777 500 € sont attribués à 64 associations sportives

Territoire de l'Arrageois :

R.C.A Athlétisme (8 500 €), Badminton Club Artésien (5 000 €), R.C.A Gymnastique Rythmique (2 500 €), R.C.A Hockey (5 000 €), R.C.A Water Polo (15 000 €), Rugby Club d'Arras (10 000 €), R.C.A Tennis (5 000 €), Archers Réunis (2 500 €).

Territoire de l'Artois :

Béthune Badminton Club (5 000 €), Futsal Club Béthunois (15 000 €), Cercle Calonnais de Lutte Hercule (5 000 €), A.S.T.T.B.B (5 000 €), SBBL (25 000 €).

Territoire de l'Audomarois :

La Boussole Audomaroise (2 500 €), Skating Club Région Audomaroise (15 000 €), Côte d'Opale Triathlon Calais Saint-Omer (15 000 €), Canoë Kayak Club Saint Omer (25 000 €).

Territoire du Boulonnais :

Centre Training Boulogne-sur-Mer (5 000 €), École d'Équitation du Boulonnais (2 500 €), Union Sportive Grand Boulogne (10 000 €), Hardelot Golf Club (2 500 €), Entente Lutte Côte d'Opale (15 000 €),

Tennis Club Boulonnais (5 000 €), S.O.M.B (25 000 €), Club Nautique de Wimereux (25 000 €).

Territoire du Calaisis :

Calais Basket Cheminots Jean Macé (10 000 €), Sports Adaptés Mixtes Basket Andres (8 500 €), Boxe Française Club Calais (2 500 €), Calais G.R.S (15 000 €), Sporting Hockey Club Calais (10 000 €), Boccia Club Calais (5 000 €), Lys Calais Triathlon (15 000 €), Côte d'Opale Basket Calais (35 000 €), Yacht Club de Calais (25 000 €), LISSP Calais (25 000 €), Stella ES Calais (25 000 €).

Territoire de Lens-Hénin :

Basket Club Liévin (10 000 €), Basket Courcelles Dourges (10 000 €), Carpe Diem (3 000 €), Boxing Club Héninois (5 000 €), Canoë Kayak Montigny (10 000 €), Attelage des Zouaves (2 500 €), Avion Futsal (10 000 €), Handball Club Bully les Mines (10 000 €), Carabiniers de Billy Montigny (10 000 €), Cercle de Lutte Liévin (5 000 €), Fight Arts Martiaux (5 000 €), Sports Nautique de Harnes (15 000 €), Club Avionnais de Tennis de Table (5 000 €), Les Francs-Tireurs Artésiens (5 000 €), Arc Club de Wingles (5 000 €), Triathlon Club de Liévin (15 000 €), Volley Club Liévin (10 000 €), Racing Club de Lens (50 000 €), Harnes Handball Club (25 000 €), Harnes Volley Ball (25 000 €), Volley Club Harnésien (25 000 €).

Territoire du Montreuillois :

Canoë Kayak Club Beaurainvillois (15 000 €), Tennis Club de Berck (2 500 €), Touquet Athlétic Club Hockey (10 000 €), Le Touquet Tennis Club (2 500 €), Club École de Voile de Berck (15 000 €), Avenir Basket Berck Rang du Fliers (30 000 €).

Accompagner les clubs sportifs structurants

Le Département a souhaité contractualiser avec les clubs sportifs en reconnaissant certains d'entre eux comme des acteurs à part entière favorisant le développement sportif, éducatif, social et culturel de notre population.

6 critères pour être Club structurant :

évoluer au plus haut niveau de compétition, avoir un réel projet de développement, avoir un engagement fort sur son territoire, être capable d'organiser annuellement des événements de dimension nationale et internationale, bénéficier d'un équipement sportif répondant à des normes d'excellence sportive, mettre en oeuvre des actions en faveur du développement durable.

8 clubs sont à ce jour identifiés comme clubs structurants :

- Association Municipale de Gymnastique d'Arques (56 000 € attribués)
- Association Saint-Laurent Canoë-Kayak Grand Arras (88 000 €)
- Boulogne Canoë-Kayak (50 000 €)
- Cercle d'Escrime d'Hénin-Beaumont (27 000 €)
- ESSM Le Portel (70 000 €)
- Hénin Gym (27 400 €)
- Le Volant Airois (50 000 €)
- Stade Béthunois Pélican Club (40 000 €)

Développer le sport de pleine nature

Mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

Permettant un accès aux activités sportives à un large public, les Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature (APPN) connaissent un essor considérable. Pratiqués aussi bien au haut niveau que dans la sphère familiale, les sports de nature ont très vite été identifiés comme un levier de développement touristique et économique des territoires. Pour autant, ce phénomène en pleine expansion doit être maîtrisé, à l'image de ses interactions nombreuses avec les milieux naturels et la part toujours plus importante de pratiquants dits « libres », non licenciés au sein d'un club.

Il est acté l'inscription au PDESI de 7 Espaces Site et Itinéraire (ESI) et le classement de 4 autres ESI en 3ème catégorie :

- Bois de Florimond (Harnes) – Parcours permanent de disc-golf
- Bois de Saint-Pierre et stade Malingue (Pas-en-Artois) – course d'orientation
- Base nautique de Beuvry – Structure Artificielle d'Escalade
- Base nautique de Beuvry – Parcours permanent de course d'orientation
- Base de glisse d'Hardelot – Site de kayak de mer
- Base de glisse d'Hardelot – Site de voile
- Base de glisse d'Hardelot – Site de char à voile
- Bois de Florimond – Parcours santé inclusif
- Base nautique de Beuvry – Parcours permanent de disc-golf
- Bois du château de la côte (Longuenesse) – Course d'orientation
- Parc départemental d'Olhain – Parcours permanent de disc-golf

7 boucles VTT supplémentaires sur le territoire de la Terre des 2 Caps

Ces 7 boucles sont proposées par la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, en partie sur le Grand Site de France Les deux Caps, et sont inscrites dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Pas-de-Calais.

- Sentier du Mont de Couple (16,5 km) : Wissant – Hervelinghen
- Sentier entre les Monts (28,5 km) : Wissant, Audembert, Audinghen, Audresselles, Tardinghen
- Sentier de la Prévosserie (15 km) : Marquise – Rinxent
- Sentier de Berguette (18 km) : Marquise, Beuvrequen, Offrethun, Wacquinghen
- Sentier de la Louve (16km) : Ambleteuse, Audinghen, Bazinghen
- Sentier du Mont Pinel (39 km) : Marquise, Beuvrequen, Offrethun, Wacquinghen, Rinxent, Réty, Wierre Effroy
- Sentier les Royons (31,5 km) : Marquise, Beuvrequen, Wimille, Ambleteuse, Audresselles, Bazinghen

Entretenir les routes départementales en milieu rural pour assurer la sécurité

Signature des conventions de 4,5 millions d'euros attribués au BS 2022 pour aménager des giratoires, bordurations assainissement pluvial, aménagements de sécurité...

À Boiry-Saint-Martin, Courcelles-le-Comte, Monchiet, Fleurbaix, Violaines, Aire-sur-la-Lys, Pihem, Ambleteuse, St Folquin, Conteville-en-Ternois, Senlis, Lepine, Foufflin-Ricametz, Hauteclouque, Cormont, Puisieux, Maizères, Noyelles-sous-Bellonne, Neuville-st-Vaast, Autingues, Méricourt, Wicqhinghem.

Faire du Pas-de-Calais une destination « nature » et durable

2,6 M€ sont attribués à Pas-de-Calais Tourisme (Agence de Développement et de Réservation Touristique) pour :

- Promouvoir les 3 destinations : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable.
- Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au ser-

vice des territoires en faveur de leur développement touristique durable. Il s'agit d'accompagner non seulement les offices de tourisme mais aussi les intercommunalités dans la définition de leur stratégie touristique.

- Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable.

Accompagner le tourisme social

200 000 € sont attribués à l'association départementale Les Francas pour la création d'une auberge de tourisme social à Saint-Laurent-Blangy. Celle-ci constituera une offre complémentaire à la gamme d'hébergements proposé sur le territoire de l'Arrageois.

La structure « le 24 » veut devenir un équipement de séjours qui favorisera la mixité par l'inclusion des personnes en situation de difficulté économique ou sociale.

Les aménagements permettront de renforcer l'action des Francas, partenaire d'éducation populaire, en adéquation avec les valeurs portées par le Département à l'égard de la jeunesse. Une réflexion sur les questions liées au handicap a également été prise en compte dans le projet, qui propose 6 lits PMR, ainsi que des accès aux espaces partagés.

Coût du projet : 1,9 M€

Gérer le budget départemental avec responsabilité

Indemnisation de tiers suite à des incidents

3 856 € attribués suite à des dégradations non-intentionnelles provoquées par des agents départementaux (ex : dommage véhicule suite à des projections débroussaillage) ou par des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, lorsque le montant du dommage est inférieur à la franchise du contrat d'assurance.

Refus d'une demande gracieuse de dette (2 249 €)

Concernant un ancien agent du Département ayant perçu à la fois des salaires versés par la collectivité et des indemnités de la Sécurité Sociale et de la prévoyance lors d'arrêts de travail.

Notre actualité

Le budget départemental 2024 est voté !

Le Budget a été voté le 29 janvier dernier. Il est bien évidemment indispensable pour mener nos politiques en faveur de la population et des territoires. Voici le détail du vote :

● **Pour** : Groupe **Socialiste, Républicain et Citoyen (GSRC)**, Groupe **Communiste et Républicain (GCR)**, Groupe **Union pour le Pas-de-Calais (UPP)**, élus **non-inscrits (NI)**.

○ **Abstention** : Groupe **Rassemblement National (GRN)**.

Voici également les avis des groupes en **Commissions Thématiques** :

Attractivité & emploi	Solidarités humaines	Éducation, sport, culture	Développement des territoires	Développement des territoires	Finances, services
● GSRC ● GCR ○ UPP ◇ GRN	● GSRC ● GCR ○ UPP ◇ GRN ● NI	● GSRC ● GCR ○ UPP ○ GRN	● GSRC ● GCR ● UPP ○ GRN ● NI	● GSRC ● GCR ○ UPP ○ GRN	● GSRC ● GCR ○ UPP ◇ GRN

● Favorable ○ Abstention ◇ Aucun élu présent

Une mauvaise idée aux conséquences désastreuses

Le député Renaissance Eric WOERTH est chargé d'une mission temporaire par le Président de la République ayant pour objet la clarification de l'action publique territoriale et l'identification de nouvelles pistes de décentralisation. Le 8 février dernier, lors d'une audition au Sénat, il assure vouloir «remettre de l'ordre» dans l'exercice des compétences des collectivités. «**La première des clarifications, ce serait d'abord (...) que les collectivités fassent ce qu'elles doivent faire et pas plus**», a-t-il défendu.

Parallèlement aux compétences obligatoires, dans le Pas-de-Calais, **nous nous engageons dans d'autres domaines représentant un enjeu pour notre territoire et la population : la jeunesse, le sport, la culture, l'aide à la vie associative, le soutien aux projets éducatifs des collégiens, l'Economie Sociale et Solidaire... Ces politiques volontaristes ont souvent un effet levier sur les autres politiques du Département.** Nous refusons qu'elles soient ainsi remises en question puisque personne ne viendra compenser demain ce que nous n'aurons plus de droit de faire !



Retrouvez les vœux déposés au gouvernement lors de la dernière séance plénière sur notre site dans la rubrique «Publications» : <http://62agauche.fr>